

Comité éditorial

Jean-Michel Antoine
Sylvaine Benjamoile
Christian Chartier
Enikö Hazard
Nathalie Pierre
Jean-Claude Riondé

Contact Lay Z'Actu

Tél : 03 83 22 86 43
Mél : contact.lay-zactu@lay-saint-christophe.fr



Lay Z'Actu

C'est le printemps !



AVRIL 2021 - N° 138

Le dicton du mois :
Le raisin d'avril n'entre pas dans le baril.

Les informations du mois

Distribution de sacs	La distribution mensuelle de sacs pour les déchets se déroule à l'accueil de la mairie chaque premier jeudi du mois, le jeudi 1^{er} pour ce mois, pendant les plages d'ouverture habituelle (9h00-12h00 et 14h00-19h00).
Ateliers du RAM	Le RAM poursuit ses activités, à Lay-Saint-Christophe, au premier étage de la salle multi activités (à 9h00). Au programme de ce mois, « Éveil sonore » le vendredi 2 et « Art textile » le jeudi 15 (Inscription par mél, shuot@bassinpompey.fr ou par téléphone au 03 83 49 81 36).
Don du sang	Don du sang le mercredi 7 de 16h30 à 19h00, organisé par l'EFS avec le concours des bénévoles de l'association familiale. Les stocks de sang sont très bas, d'autant plus dans cette période, il est donc important que le plus grand nombre possible de Layens donne leur sang ! (Salle Pierre-Rotach).
AMAP Lay Paniers de l'Amezule	La saison 3 de l'AMAP est au rendez-vous ! Les distributions vont redémarrer à partir du mercredi 21 à 18h00, rendez-vous à l'entrée de la salle des fêtes. Il est possible d'adhérer à l'association et de souscrire des contrats avec les producteurs dès maintenant, renseignez-vous sur Lay.paniers.amezule@laposte.net ou laypaniersdelamezule.wordpress.com .
FLJob	Le Bassin de Pompey organise des ateliers emploi et numérique chaque mardi, mercredi et jeudi. Différents thèmes vous sont proposés : lettre de motivation, CV, profil LinkedIn, Pôle Emploi, entretien d'embauche, se présenter en entreprise ... Le programme des ateliers et les modalités d'inscription sont disponibles sur le site emploi du Bassin de Pompey : emploi.bassinpompey.fr/evenements .
ALSH de Printemps	Pour les « Savants fous » de 3 à 12 ans, les inscriptions à la session de printemps de l'accueil de loisirs qui se déroulera du 26 au 30 sont ouvertes en mairie. Toutes les informations sont disponibles sur le site de la commune ou en mairie.
Inscrivez-vous pour accéder à la déchetterie	Comme vous avez pu le voir dans le dernier numéro du journal du tri, l'ouverture de la nouvelle déchetterie approche ! Pour y accéder, vous devez inscrire votre véhicule via un formulaire ou depuis le site du Bassin de Pompey : bassinpompey.fr/dechetterie , pensez-y !
Marches du vendredi	Les marches de l'Association Familiale se poursuivent chaque vendredi, renseignez-vous directement auprès de l'association pour connaître le programme.
Bien être pour les aidants	Les séances proposées par le CCAS pour les personnes aidantes ou ayant été aidantes et aux personnes isolées se poursuivent. Ces moments de bien-être prennent la forme de séances de sophrologie et d'auto-massage . Pour toute information, contactez Monsieur Riondé au 06 78 16 08 73, inscriptions en mairie.
Calamité agricole	Suite à la sécheresse survenue du 1 ^{er} avril au 30 septembre 2020, le caractère de calamité agricole a été reconnu sur tout le département pour les dommages causés sur les prairies. Les exploitants concernés par ce sinistre peuvent déposer leur demande d'indemnisation du 22 mars au 30 avril 2021.
Manifestations annulées	En raison de la crise sanitaire, le marché artisanal, organisé par le comité des fêtes et la fête de la Musique préparée par Alaygro sont malheureusement à nouveau annulés.
Listes électorales	Pour vérifier votre situation électorale , afin de voter aux prochaines élections départementales et régionales, rendez-vous sur service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE . Pour mémoire, les électeurs peuvent s'inscrire sur les listes électorales au plus tard le 6 ^{ème} vendredi précédent un scrutin.
Messes de la paroisse	La messe de Pâques sera célébrée le 4 à 11h00 à St Michel. Les dimanches 11 et 15 à Lay-Saint-Christophe et les 18 et le 2 mai à St Martin de Malzéville.
Bibliothèque	La bibliothèque est à la disposition des lecteurs pendant les vacances de printemps, aux jours et horaires habituels, sauf le vendredi 30 et les samedis 1 ^{er} et 8 mai. La bibliothèque ouvre désormais ses portes jusqu'à 18h30 les mercredis et vendredis.
Restez connectés !	Pour tout savoir sur la commune et ses actualités, consultez le site web : www.lay-saint-christophe.fr et suivez le compte twitter officiel : @LayStChristophe
Lay Z'Actu chez vous	N'oubliez pas que vous pouvez recevoir en début de mois, directement dans votre boîte aux lettres électronique , le nouveau numéro de Lay Z'Actu ! Pour cela, inscrivez-vous sur : www.lay-saint-christophe.fr , rubrique Lay Z'Actu ! (Il y a désormais 200 abonnés, et vous ?). Les exemplaires papier restent évidemment toujours disponibles dans le village.
Horaires d'ouverture de la mairie	Le couvre-feu étant désormais fixé à 19h00, les horaires d'accueil à la mairie reprennent normalement chaque jeudi dès le 1 ^{er} de ce mois. Lundi 9h00-12h00 et 14h00-17h00 Mardi 9h00-12h00 Mercredi 8h00-12h00 et 14h00-17h00 Jeudi 9h00-12h00 et 14h00-19h00 Vendredi 9h00-12h00 et 14h00-17h00 Téléphone 03 83 22 80 21

Informations municipales et citoyennes

Les incivilités dans le village

Quelques règles à respecter pour le bien-être de tous les habitants de la commune.

Il est rappelé, que toute personne possédant un ou plusieurs chiens, doit s'assurer que son animal n'aboie pas de façon intempestive, de jour comme de nuit. Les aboiements constituent une nuisance sonore, fort désagréable pour les voisins. Il est rappelé qu'aucun bruit « ne doit par sa durée, son intensité ou sa répétition, porter atteinte à la tranquillité du voisinage » (Article R1336-5 du code de la santé publique). Les aboiements de chiens en font partie. De même, les déjections canines sur le domaine public, dans les espaces verts, sur les aires de jeux, sont interdites et portent atteinte à la santé publique. Les nuisances olfactives viennent s'ajouter aux nuisances visuelles. Respectez vos voisins et respectez les personnes qui entretiennent les espaces de vie. A l'avenir, faudra-t-il sanctionner ? Faudrait-il prendre un arrêté et infliger une contravention ?

D'autres, nombreuses, incivilités récurrentes peuvent aussi être signalées :

- Les vélos roulant à grande vitesse sur la voie verte, véritable danger pour les piétons.
- Le non-respect de la vitesse de 30 km/h dans le village.
- Le stationnement dans les virages, sur les trottoirs, sur les voies piétonnes, sur les places réservées aux personnes handicapées. Vous possédez un garage, occupez-le ! Vous éviterez les contraventions.
- Les haies qui débordent sur les trottoirs, obligeant le piéton à marcher sur la route.
- Les débris jetés par terre : mégots, canettes, sacs.
- Les nuisances sonores : musique et cris fenêtre ouverte (*idem article code de la santé publique*), barbecue sur le trottoir, rassemblement bruyant.
- Les sacs poubelles dans les poubelles des voisins, de la mairie ou sur les trottoirs.
- L'utilisation du sel de déneigement pour son usage personnel.

Faut-il en arriver aux « pollueurs = payeurs » ? Tout serait pourtant tellement plus simple avec un peu de civisme de la part de toutes et tous.

Concertation SCoT

Sud Meurthe-et-Moselle : Quel territoire voulons-nous en 2040 ?

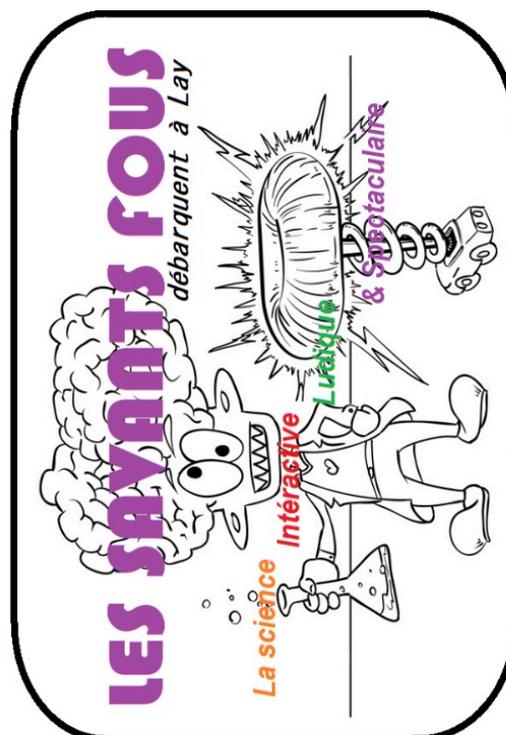
Habitat, services à la population, équipements publics, agriculture et alimentation, qualité urbaine, énergies renouvelables, emploi, paysages et ressources naturelles, commerces, biodiversités... Et si je donnais mon avis ? Tous les citoyens et acteurs du Sud Meurthe-et-Moselle sont invités à participer à l'aménagement de leur territoire : cartodebat.fr/scotsud54.

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'expression d'un projet politique partagé entre les territoires du sud meurthe-et-mosellan, à savoir 13 Communautés de communes dont le Bassin de Pompey. Il intègre et facilite la mise en œuvre des normes nationales et régionales en matière d'aménagement du territoire. Les Plans locaux d'urbanisme (PLU communal ou intercommunal) doivent se référer au SCoT et être compatibles avec ses orientations. Au début de l'année 2020, les élus ont décidé d'engager la révision du SCoT qui avait été approuvé fin 2013. Cette révision est l'occasion de revisiter **LE projet de territoire et de définir collectivement** des réponses aux grands défis contemporains (changement climatique, évolution des modes de vie, préservation des ressources...). Pour en savoir plus : www.nancysudlorraine.fr.



Du lundi 26 au vendredi 30 avril 2021

Pour les enfants âgés de 3 à 12 ans / Salle multi-activités



INSCRIPTIONS EN MAIRIE à partir du lundi 23 mars 2021